

État

par ordre alphabétique, des villes, bourgs, villages et hameaux de la généralité de Flandres et d'Artois, des juridictions et cours souveraines dont ils relèvent, des diocèses dont ils dépendent, avec une notice des tribunaux, des principaux établissemens, de paroisses, des couvens et des Maisons de Force qui se trouvent dans chaque lieu, et des observations sur les différens objets qui peuvent en exiger. Cet état a été formé par les ordres de M. Esmangart, intendant de Flandres et d'Artois.

A Lille, chez M. Péterinck-Cramé, 1787.